

STR2 : MISE EN ŒUVRE DES MATERIAUX REFRACTAIRES

OBJECTIF :

- ❑ Acquérir les règles de base pour la conception et la pose d'un revêtement (façonné, non façonné, fibre ...)
- ❑ Acquérir les règles à respecter pour assurer une mise en œuvre de qualité
- ❑ Acquérir les procédures et règles à respecter lors du séchage

PUBLIC CONCERNE :

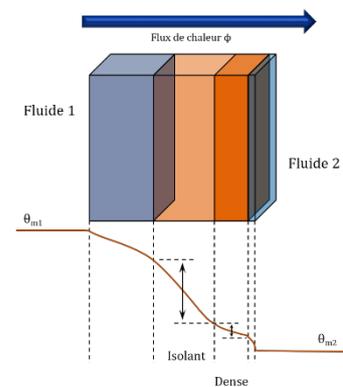
- ❑ Toute personne devant intervenir sur un appareil thermique (four, chaudière, réacteur, etc..), contenant des matériaux réfractaires.
- ❑ Service : bureau d'études, travaux neufs, entretien, inspection, exploitation
- ❑ Niveau : ingénieur, technicien supérieur, contremaître débutant ou confirmé
- ❑ Prérequis : Aucun

PROGRAMME :

- ❑ **Etablissement du cahier des charges**
 - Projet / Responsabilité
 - Environnement de travail et matériels
 - Qualité
- ❑ **Rappels des lois générales sur le transfert de chaleur**
 - Conduction et convection
 - Conductivité thermique des matériaux
 - Calcul de transfert de chaleur
- ❑ **Mise en œuvre des matériaux réfractaires - Règles de base**
 - Généralités
 - Influence de la nature du réfractaire sur la conception de la maçonnerie :
 - Matériaux façonnés denses et isolants (Mur, Dôme, Voûte, ...)
 - Matériaux non façonnés denses et isolants (Coulage, Gunitage, Damage...)
 - *Matériaux fibreux (Nappe, module, joint...)*
 - *Ancrages*

Séchage des installations

- Courbes de séchage
- Moyens de contrôle
- Exemples



Lieux	Dates
Salle de formation aménagée Moncel-les-Lunéville – 54300	Du 22 au 24 Juin 2022
Coût HT par participant	Durée
1450€ - 3 déjeuners inclus	2 jours 1/2 (18 heures)

Moyens pédagogiques
➢ Clé USB
➢ Fascicule
➢ Vidéo Projecteur
➢ Echanges - Questions
➢ Visite (sous réserve)
➢ Démonstration

La formation sera assurée pour un auditoire minimum de 4 personnes et maximum de 15 personnes.
En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître les conditions d'accessibilité à la formation